



Les accidents du travail maritime à la pêche et à la conchyliculture en Bretagne

...

Eléments du bilan statistique réalisé à partir
des données du Service Médical des Gens de Mer

**SYNTHÈSE DU RAPPORT REMIS A LA DIRECCTE DE BRETAGNE
PAR LE CABINET DAUBAS-LETOURNEUX**

Référence : *Etude sociologique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les secteurs de la pêche et des cultures marines en Bretagne. Phase 1 : Diagnostic de la connaissance et bilan statistique*, Cabinet Daubas-Letourneux, Etudes & Enquêtes Sociales. *Rapport remis à la DIRECCTE de Bretagne en janvier 2011*

➡ Le rapport est accessible en ligne à l'adresse suivante :
www.bretagne.direccte.gouv.fr -> Rubrique « Travail et relations sociales ».

Éléments de contexte

A l'initiative de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Bretagne, et en association avec la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM NAMO)¹, une étude sociologique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les secteurs de la pêche et de la conchyliculture en Bretagne a été confiée au cabinet *Daubas-Letourneux - Etudes & Enquêtes Sociales*. En lien avec les objectifs du deuxième Plan National Santé au Travail établi pour les années 2010 à 2014 (PNST2), cette étude pluriannuelle comporte deux phases. La première phase (2010) a consisté en la réalisation d'un diagnostic régional sur la connaissance produite et d'un bilan statistique régional sur les accidents du travail et les maladies professionnelles maritimes. La deuxième phase du projet (2011-2012), actuellement en cours, porte sur la réalisation d'une enquête sociologique qualitative auprès de marins de la pêche et de la conchyliculture ayant souffert d'un ou de plusieurs problèmes de santé liés au travail (accident du travail, maladie professionnelle, inaptitude).

■ Une nouvelle organisation institutionnelle

Dans le secteur maritime, la prévention des risques professionnels s'inscrit, depuis le 1er janvier 2009, dans une coopération institutionnelle entre le Ministère du travail et le Ministère de la mer. Cette date marque la fusion des inspections du travail pour l'ensemble des secteurs d'activités, et du même coup l'élargissement du champ de compétences de la DIRECCTE. Dès 2010, celle-ci a donc souhaité initier une étude au plan régional afin d'établir un bilan des connaissances en matière de santé au travail dans le secteur maritime. Dans le contexte de réorganisation des services déconcentrés de l'Etat qui s'opère dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, la DIRECCTE et la DIRM sont les deux instances chargées de veiller à l'application des politiques publiques à l'échelon régional et interrégional en matière de prévention des risques maritimes professionnels. Leur volonté commune a été d'inscrire ce diagnostic dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs professionnels et administratifs du monde maritime, dans un objectif de production de connaissance pour l'action.

■ La pêche et les cultures marines : un secteur clé en Bretagne

La Bretagne se situe au premier rang des régions françaises en termes d'effectifs de marins actifs à la pêche et aux cultures marines. Parmi les 24887 marins recensés dans ces secteurs en 2008, 6910 étaient embarqués sur des navires immatriculés en Bretagne. Avec 27,8% des effectifs, la Bretagne se situe loin devant les régions situées aux deuxième et troisième rangs, les DOM-TOM (13,6% des effectifs) et la région Poitou-Charentes (10,1% des effectifs)². L'Institut Maritime de Prévention (IMP) précise que la dangerosité du secteur de la pêche est plus forte pour la région Bretagne que pour le reste du pays. Ainsi, pour l'année 2008, les accidents du travail maritime (ATM) ayant touché des marins-pêcheurs bretons représentaient 41% du total des ATM enregistrés en France métropolitaine par le Service de santé des Gens de mer (SSGM), alors que la Bretagne représente 34% des emplois en France métropolitaine (exprimés en équivalents temps plein) dans ce secteur. Le ratio calculé du nombre d'ATM avec arrêt pour 1000 ETP est de 110 pour la pêche en Bretagne, contre 92 pour la pêche en France métropolitaine. Pour la conchyliculture, les ATM survenus en Bretagne représentent 27% du total des ATM enregistrés en France en 2008 dans ce secteur, proportion égale à celle des marins conchyliculteurs bretons sur le total des conchyliculteurs de France métropolitaine³.

La place de ces secteurs et les enjeux spécifiques de prévention des risques professionnels qui y sont liés rendent nécessaires d'y apporter une attention particulière. La réalisation de l'étude sociologique initiée par la DIRECCTE de Bretagne y contribue, ainsi que l'ensemble des actions engagées par tous les acteurs du secteur à l'échelle régionale.

¹ DRAM Bretagne au moment de l'élaboration du projet.

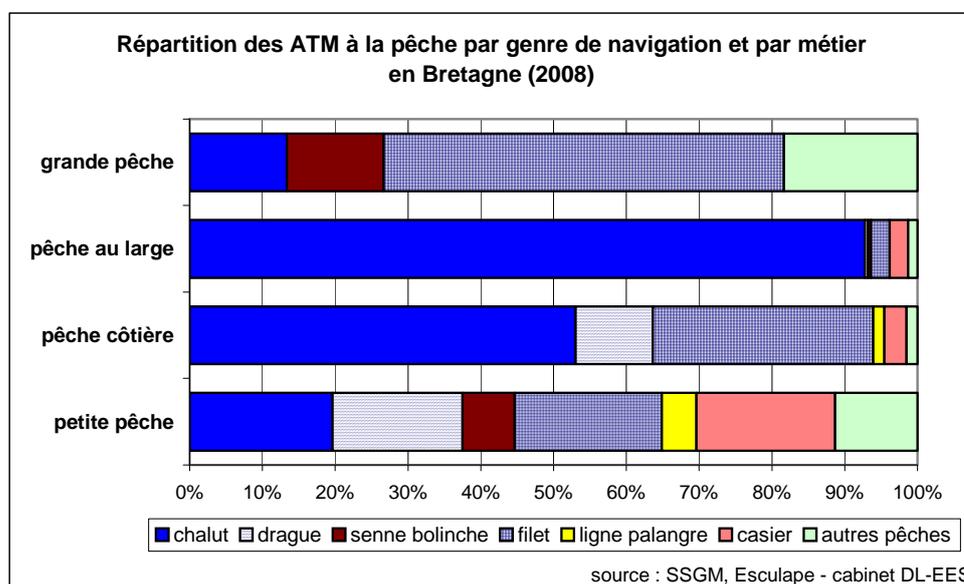
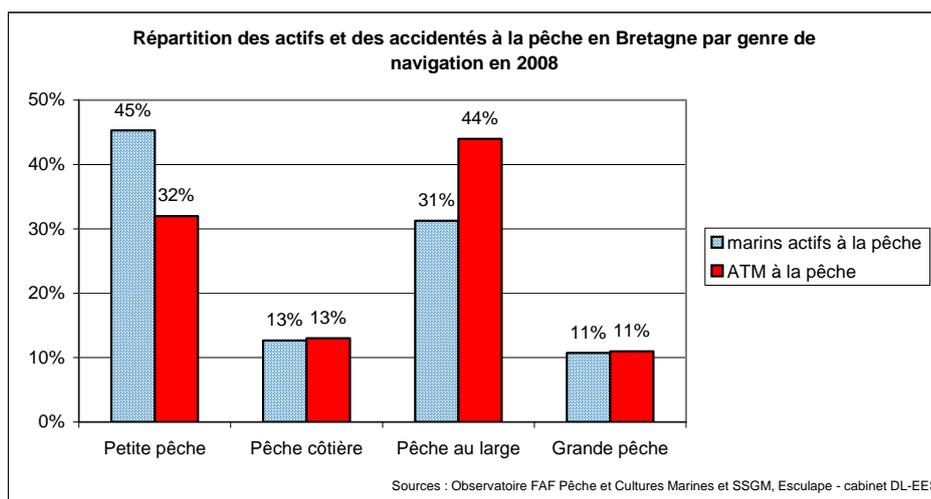
² FAF Pêche et Cultures Marines, 2009, "L'emploi à la pêche en 2008", Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la pêche, Note 2009/05.

³ Institut Maritime de Prévention, *Statistiques des accidents du travail maritimes Bretagne – Pêche et conchyliculture – Année 2009. Tableau de bord régional.*

Les accidents du travail maritime survenus dans le secteur de la pêche en Bretagne (année 2008, données du Service médical des gens de mer)

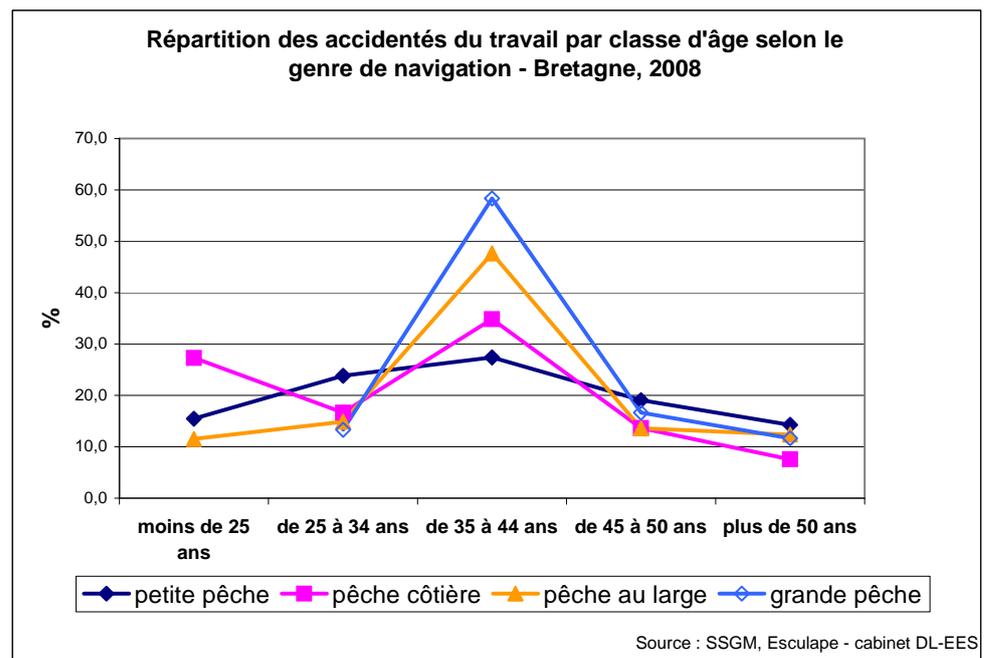
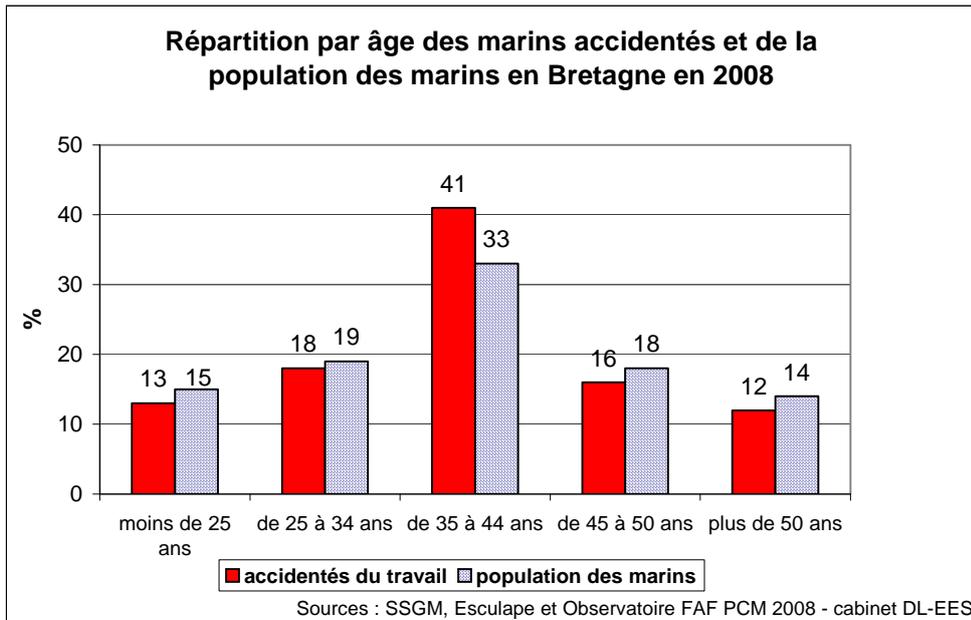
En complémentarité avec d'autres sources de connaissance statistiques mais aussi avec des connaissances plus qualitatives produites sur les accidents du travail maritime, voici, résumés, les enseignements qui ressortent du bilan statistique réalisé pour l'année 2008, à la pêche.

Le secteur de la pêche en Bretagne est marqué par une forte sur-accidentalité au regard de son poids, en termes d'effectifs, relativement aux autres secteurs (commerce, conchyliculture, services portuaires et plaisance). Le **genre de navigation** le plus exposé en termes d'accidents du travail maritime en Bretagne est la pêche au large, qui regroupe 44% des ATM pour 31% des marins actifs dans la région. Le chalut est le **métier pratiqué à la pêche** le plus dangereux en termes de survenue d'accidents du travail (plus d'un accident sur deux survient sur un chalutier). C'est pour les accidents survenus à la pêche au large que le chalut est, de loin, le plus souvent mis en cause (dans 93% des cas). Les accidents du travail liés à d'autres genres de navigation (44% à la petite pêche, 13% à la pêche côtière et 11% à la grande pêche) mettent en cause des métiers à la pêche plus variés, surtout à la petite pêche. Globalement, les "arts traïnants", ou "engins actifs" que sont le chalut, la drague et la senne bolinche sont en cause dans deux accidents du travail sur trois en Bretagne. Les "arts dormants", ou "engins passifs" (filet, casiers, ligne palangre) sont toutefois liés à un accident sur deux à la petite pêche et à plus de deux accidents sur trois à la grande pêche. Cibler les actions de prévention par genre de navigation et par métier est par conséquent important. Pouvoir disposer d'indicateurs structurels sur la répartition des métiers par genre de navigation permettrait toutefois d'aller plus loin dans l'analyse.



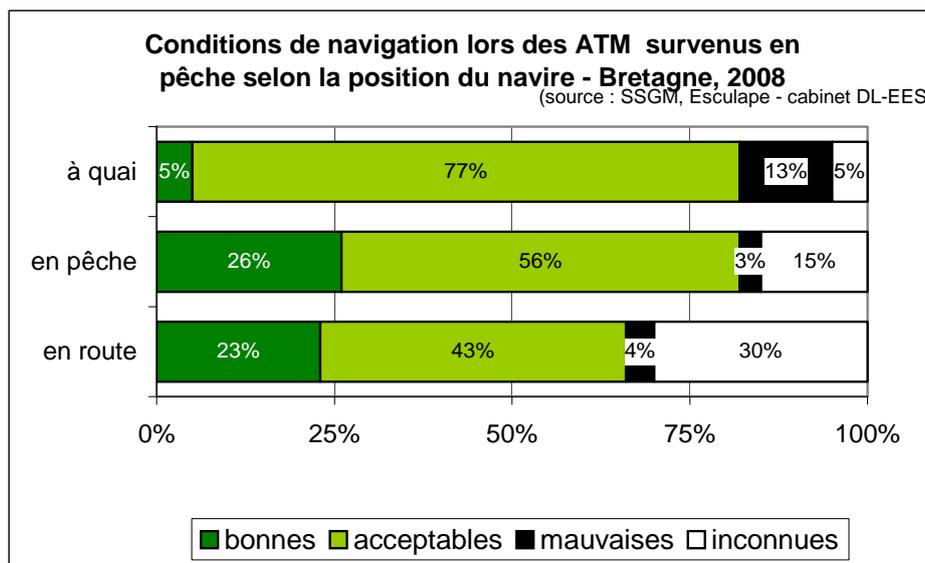
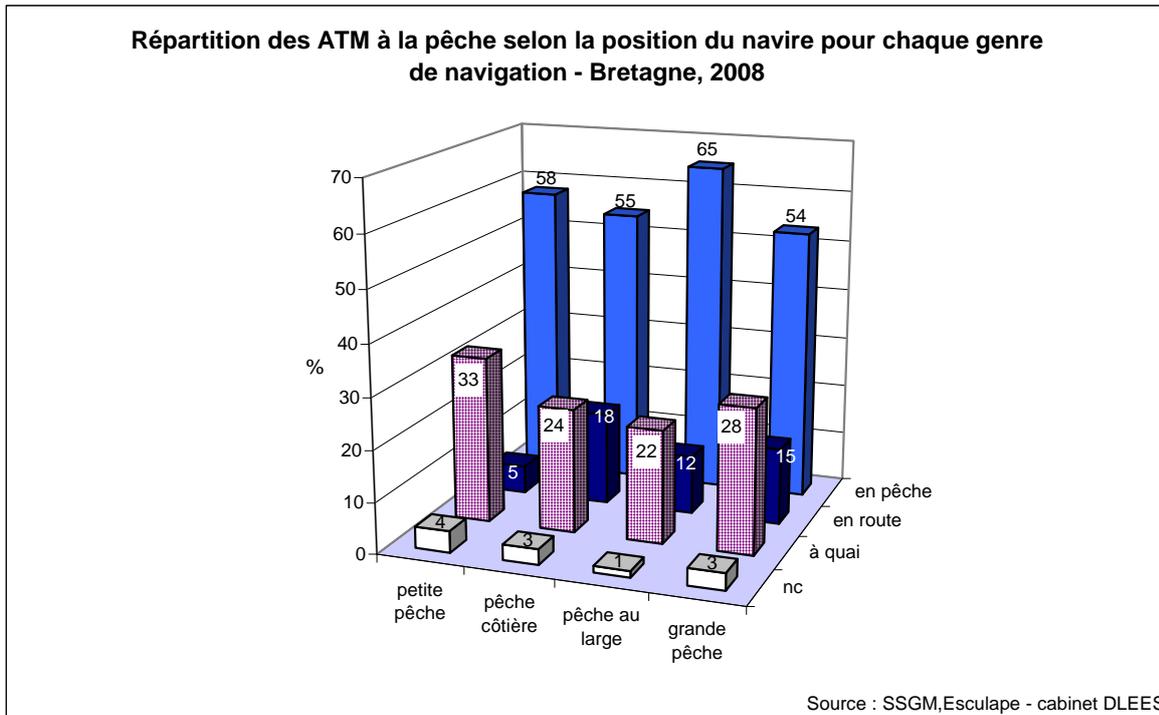
■ Regard selon l'âge des marins

Une nette sur-accidentalité est observée pour la classe d'âge des 35-44 ans, qui regroupe 41% des victimes d'accidents du travail alors que cette classe d'âge représente 33% des marins actifs en Bretagne. Cette plus forte exposition de cette classe d'âge s'observe en particulier à la pêche au large et à la grande pêche. C'est à la pêche côtière que la part des accidentés les plus jeunes (moins de 25 ans) est la plus forte. Ce constat peut conduire à des actions de prévention plus ciblées selon la classe d'âge – et selon l'ancienneté – par genre de navigation. Là encore, ces observations seraient toutefois à affiner avec la répartition des emplois par âge pour chaque genre de navigation.



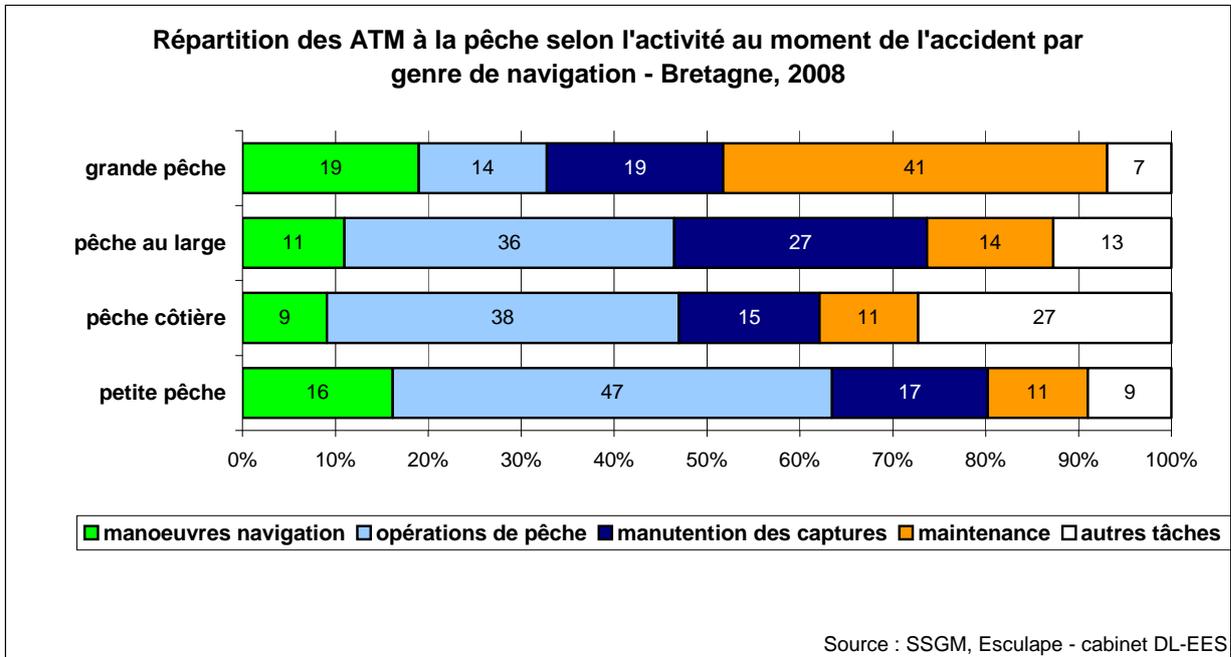
■ **Regard selon le lieu de survenue de l'accident**

Plus d'un ATM sur quatre (26,5%) survient alors que le navire est à quai. C'est particulièrement à la petite pêche que la part des accidents survenus à quai est élevée (un ATM sur trois). En outre, c'est pour les ATM survenus à quai que l'on observe le plus de réponses liées à des conditions de navigation "mauvaises" (13%, contre 3% et 4% pour les ATM survenus respectivement en pêche ou en route). Les activités à quai par mauvais temps apparaissent donc comme une question de prévention spécifique. Toutefois, la part des non-réponses observées pour cet indicateur doit nous conduire à la prudence quant à son interprétation.



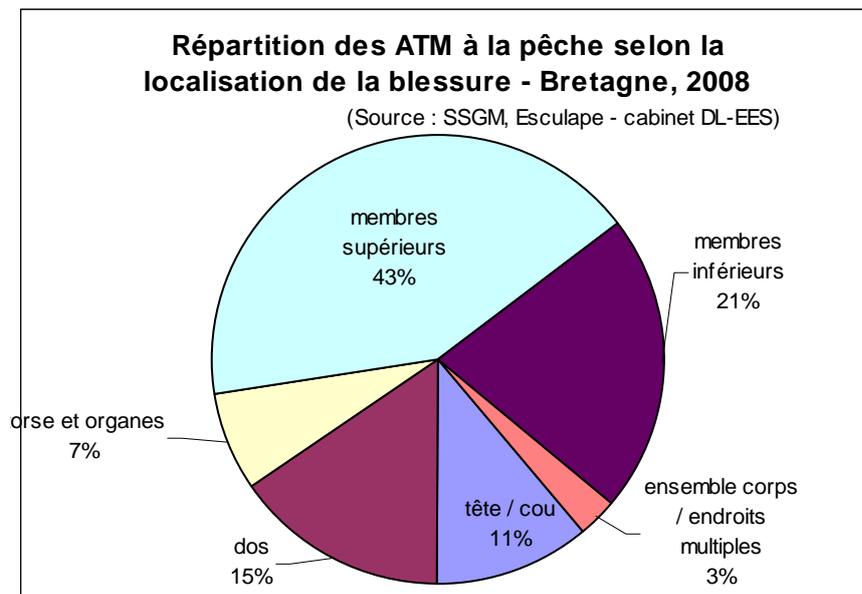
■ Regard selon l'activité du marin

Lors de la survenue des ATM à la pêche, l'activité du marin accidenté est liée, dans plus d'un accident sur trois (37% des cas), à des opérations de pêche (filage, virage du train de pêche, conduite de treuils, ...). Les activités liées à la manutention des captures arrivent au deuxième rang des activités citées lors de la survenue d'un ATM (21%). C'est à la petite pêche et à la pêche au large que ces deux types d'activité sont les plus cités. Les activités liées à la maintenance caractérisent, par leur proportion, les ATM survenus à la grande pêche (41% des accidents y sont liés).



■ Regard selon le siège des lésions

La part importante des blessures occasionnées par les accidents du travail maritime touchant les membres supérieurs (43%) est vraisemblablement due aux blessures à la main, par ailleurs recensées par l'Institut maritime de prévention.



Les accidents du travail maritime survenus dans le secteur de la conchyliculture en Bretagne (année 2008)

L'emploi à la conchyliculture est marqué par une forte division du travail et des tâches, entre d'un côté les salariés rattachés MSA, davantage précarisés, qui occupent en majorité des tâches saisonnières et d'exécution, et de l'autre côté, les travailleurs navigants affiliés à l'ENIM, qui occupent les fonctions d'encadrement, notamment ceux employés sur des bases stables et à plein temps. L'analyse des accidents du travail survenus dans le secteur de la conchyliculture implique par conséquent de prendre en compte deux sources statistiques : la base Esculape alimentée par le SSGM à partir des accidents du travail maritime reconnus et pris en charge par l'ENIM, et les données de la MSA portant sur les accidents du travail pris en charge pour des salariés rattachés au régime agricole.

■ Accidents du travail pris en charge par la MSA à la conchyliculture

En 2008, dans le secteur de la conchyliculture en Bretagne, la MSA a reconnu 100 accidents du travail en tout, dont 79 ont été suivis d'un arrêt de travail. Rapportés au nombre de salariés exprimé en ETP (874 ETP), on obtient un indice de fréquence de 90 accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés ETP affiliés au régime agricole. Si cet indice reste en dessous de celui calculé pour les accidents du travail à la pêche en Bretagne – 138 ATM pour 1000 marins ETP (IMP, 2008) – il est cependant beaucoup plus élevé que l'indice calculé pour le secteur conchylicole calculé pour la France entière à partir des seuls accidents du travail maritime, qui est de 49 pour 1000 (*Rapport sur les accidents du travail maritime 2008*).

■ Accidents du travail maritime à la conchyliculture (données statistiques du SSGM)

Compte tenu des effectifs observés dans la base Esculape – 44 ATM – nous présenterons systématiquement les effectifs réels au regard des pourcentages calculés.

Le **genre de navigation** est moins diversifié pour la conchyliculture que pour la pêche. On observe que les trois quart des accidents du travail maritime survenus à la conchyliculture sont liés à des navires armés à la conchyliculture pure.

La répartition des ATM à la conchyliculture par **classe d'âge** est assez cohérente avec la pyramide des âges observés pour les actifs du secteur.

	Fréquence	%	% cumulé
moins de 25 ans	6	14	14
de 25 à 34 ans	15	34	48
de 35 à 44 ans	11	25	73
de 45 à 50 ans	8	18	91
plus de 50 ans	4	9	100
Total	44	100	

Source : SSGM, Esculape – cabinet DL-EES

41% des ATM à la conchyliculture sont survenus alors que le navire était à quai et 30% alors qu'il était en mer. La faiblesse des effectifs et le nombre de réponses correspondant à la modalité "autre" conduisent cependant à interpréter cet indicateur avec prudence.

Répartition des ATM à la conchyliculture selon la position du navire – Bretagne, 2008

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
à quai	18	41	46	46
en pêche	13	30	33	79
autre	8	18	21	100
Total	39	89	100	
Système manquant	5	11		
	44	100		

Source : SSGM, Esculape – cabinet DL-EES

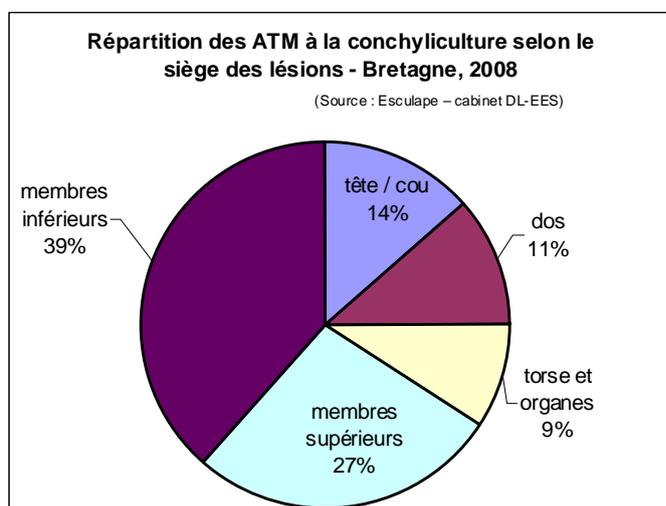
La variable décrivant l'**activité au moment de l'accident** est mal adaptée au contexte de la conchyliculture. Sur les 44 accidents du travail maritimes survenus dans la conchyliculture en Bretagne en 2008, 16 accidents sont survenus lors de la réalisation de tâches "autres" que celles liées à la navigation, à la manutention des coquillages ou à la maintenance. Les tâches liées aux opérations de pêche ou à la manipulation des coquillages regroupent 16 accidents. La maintenance est liée à la survenue de 7 ATM.

Répartition des ATM à la conchyliculture selon l'activité au moment de l'accident – Bretagne, 2008

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
manœuvres navigation	2	5	5	5
opérations de pêche	8	18	20	24
manutention des captures	8	18	20	44
maintenance	7	16	17	61
Autres tâches	16	36	39	100
Total	41	93	100	
Système manquant	3	7		
	44	100		

Source : SSGM, Esculape – cabinet DL-EES

La répartition des ATM selon le **siège des lésions** est sensiblement différente de celle observée pour les ATM à la pêche. Avec les précautions liées aux faibles effectifs observés, le graphique ci-dessous montre que les blessures les plus nombreuses provoquées par des accidents du travail à la conchyliculture touchent les membres inférieurs. Les membres supérieurs sont cependant touchés dans plus du quart des accidents.



Fréquence	
tête / cou	6
dos	5
torse et organes	4
membres supérieurs	12
membres inférieurs	17
Total	44